



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-58

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE MAITRISE ENERGÉTIQUE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC1-1-2-58

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE MAITRISE ENERGÉTIQUE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Elle concerne la mise en place d'une solution logicielle pour la maîtrise énergétique des bâtiments communautaires, dont la date de remise des offres était fixée au 29 mars 2024 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 18 juin 2024 pour le jugement des offres.

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
ALTERNATIVE VISION OF BUSINESS	92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
AKÉA ENERGIES	86 130 JAUNAY-MARIGNY

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations comprenant la mise en place, l'intégration des données (factures issues de chorus Pro depuis 2021 et format PDF depuis 2015), une formation initiale pour 6/8 agents et lors de mise à jour, l'abonnement et les mises à jour.	40 %
2-Valeur technique : Méthodologie d'installation (délais de mise en place, condition, durée et contenu de la formation...), nombre maximal d'utilisateur, convivialité et intuitivité de l'application/interface utilisateurs, pertinence des rendus (présentation, contenu...), pertinence du support informatique (langage, technologie employée)	35 %
3-Moyens humains : précisions quant aux personnes qui interviendront dans la mise en place de la solution informatique (suivi, formation, assistance technique...) et suivront/assisteront les utilisateurs lors des maintenances et mise à jour. Mais également les ingénieurs, techniciens et informaticiens chargés de faire évoluer et actualiser le logiciel.	25 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat AKEA ENERGIES est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose le classement suivant au Bureau Communautaire :

Estimation : 23 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au vue de la Décomposition du prix global et forfaitaire
1	AKEA ENERGIES	21 900,00 € HT
2	ALTERNATIVE VISION OF BUSINESS	35 575,00 € HT

Le Président propose donc

- d'attribuer le marché au candidat AKEA ENERGIES pour le montant de 21 900,00 € H.T. indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat AKEA ENERGIES pour le montant de 21 900,00 € H.T. indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

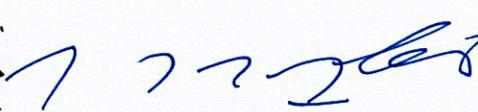
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Pascal BENOIT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 JUIL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 JUIL. 2024

AR Préfecture

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE MAITRISE ENERGÉTIQUE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240722-2024BC1_1_2_58-DE

Numéro d'acte : 2024BC1_1_2_58

Date de décision : 22/07/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2024BC1-1-2-58 -ATTRIBUTION D UN MARCHE PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - MIS EN PLACE DUNE SOLUTION LOGICIELLE DE MAITRISE ENERGETIQUE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 29/07/2024 11:20:15

Date de réception de l'AR : 29/07/2024 11:20:50